

GUIDE DE LECTURE DU BUDGET DU QUÉBEC

FÉVRIER 2018

Cahier de recherche 2018/03



REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La CFFP tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la CFFP, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca>.

Cette publication est le fruit d'un travail collectif où ont participé Yves St-Maurice, Antoine Genest-Grégoire, Luc Godbout et Suzie St-Cerny.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette publication.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de Gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : 819 821-8000, poste 67133

Courriel : cffp.eg@usherbrooke.ca

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	4
1. Processus budgétaire en bref	4
1.1 Budget	4
1.2 Budget des dépenses.....	5
1.3 Comptes publics	5
2. Documentation budgétaire.....	6
2.1 Orientations du gouvernement.....	6
2.2 Cadre financier.....	7
2.3 Situation économique	10
2.4 Dépenses de l'État.....	14
2.5 Dette	15
2.6 Nouvelles initiatives fiscales et budgétaires	18
Lexique	22

MISE EN CONTEXTE

L'objectif de ce guide est de faciliter la lecture, la compréhension et l'interprétation d'un budget du gouvernement du Québec contenant généralement plusieurs centaines de pages. Toutefois, avant d'entreprendre la présentation du contenu de la documentation budgétaire, le processus budgétaire est décrit dans ses grandes lignes.

1. PROCESSUS BUDGÉTAIRE EN BREF

Le processus budgétaire canadien et québécois comprend l'ensemble des lois, règles et pratiques qui régissent la préparation du cadre financier du gouvernement. Il comprend notamment trois éléments clés :

- Budget
- Budget de dépenses
- Comptes publics

1.1 Budget

Le budget, dans le processus budgétaire, commence avec les consultations prébudgétaires, se termine avec la mise en place de son contenu et, dans l'intervalle, il y a bien sûr la préparation et la rédaction de son contenu, le discours, l'étude de son contenu en commission parlementaire et son adoption au parlement.

Le budget est le point central du processus budgétaire et une des interventions parmi les plus importantes d'un gouvernement. Il constitue bien sûr un exercice comptable d'adéquation des revenus et des dépenses. Or, il inclut aussi un discours politique où le gouvernement oriente les choix en fonction de ses priorités, celles liées aux engagements électoraux et de nouvelles qui se dessinent dans le temps. Enfin, le budget constitue également un document économique qui fait état de la situation de l'économie, donne les grandes orientations et dévoile un certain nombre d'initiatives en vue de stimuler l'économie.

Au Canada comme au Québec, le processus budgétaire est fortement inspiré du modèle parlementaire britannique, à savoir :

- Sur le plan financier, le pouvoir d'initiative est exclusif au gouvernement.
- Le consentement parlementaire est obligatoire pour tout prélèvement de deniers publics et pour toute dépense publique.
- Le pouvoir exécutif a l'obligation de rendre des comptes devant les parlementaires.

Tant au Québec qu'au Canada, la responsabilité budgétaire est partagée entre le ministère des Finances et le président du Conseil du trésor. Le ministre des Finances est responsable de la politique économique et budgétaire alors que le président du Conseil du trésor voit à la gestion générale des dépenses publiques. L'exercice financier couvre la période du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année.

Les budgets des gouvernements déposés par le ministre des Finances comprennent plusieurs documents publiés le jour du budget, ce qui est l'objet principal du présent document.

1.2 Budget des dépenses

Le budget des dépenses est habituellement rendu public en même temps que le budget du gouvernement. Il s'agit des crédits annuels des ministères et il est produit par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Ainsi, c'est dans le budget de dépenses que l'on peut notamment avoir de l'information plus détaillée sur les programmes et budgets de chacun des ministères.

1.3 Comptes publics

Enfin, les Comptes publics présentent les résultats et la situation financière du gouvernement. Ils sont la partie la plus importante de la « reddition de compte » parce qu'ils présentent les résultats réels de l'année financière du gouvernement. Les comptes publics d'une année financière se terminant le 31 mars sont publiés l'automne suivant.

2. DOCUMENTATION BUDGÉTAIRE

L'ampleur de la documentation budgétaire du Québec rend quasi impossible sa lecture complète pour un individu qui se présente à un huis clos pour rédiger un commentaire ou une analyse. Par exemple, lors du dépôt du budget 2017-2018, les documents suivants étaient remis ou accessibles sur le site du ministère des Finances :

- Discours sur le budget (52 pages)
- Plan économique du Québec (624 pages)
- Renseignements additionnels 2016-2017 (192 pages)
- Plan économique en bref (16 pages)
- Fascicules sur des sujets mis de l'avant (nombre variable de pages)
- Documents de référence (tableaux, sommaires, autres)
- Cinq communiqués (de 2 à 3 pages chacun)

Pourtant, même dans une telle situation, il est essentiel de comprendre les principales orientations économiques et budgétaires du gouvernement ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour les réaliser. Cela devrait permettre, par la suite, de bien en saisir les impacts sur les contribuables et l'économie en général. Comment faire alors pour trouver les informations essentielles pour cette analyse sans risquer de manquer des éléments pertinents? Avant d'analyser les mesures spécifiques incluses dans le budget, il faut bien comprendre le contexte économique et financier dans lequel il s'inscrit. Aussi, étant donné que certains concepts économiques de base sont requis pour comprendre plusieurs éléments du budget, un bref lexique a été ajouté à la fin de ce guide.

2.1 Orientations du gouvernement

Avant de commencer l'analyse des mesures spécifiques présentées dans un budget, il est important de comprendre les orientations économiques et budgétaires générales du gouvernement qui découlent nécessairement de son programme politique. Comme elles sont les assises du budget, les orientations économiques et budgétaires se retrouvent au tout début du document. Toujours dans l'optique de cibler l'essentiel, la meilleure façon d'identifier les orientations économiques et budgétaires est de lire les **Faits saillants** du budget, qu'on peut compléter par une lecture de l'introduction de la section du document concernant **Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement**. Cette section est traditionnellement bien identifiée dans la **Table des matières** qui présente les grandes sections du budget auxquelles il sera souvent fait référence dans le présent guide.

En général, les **Faits saillants** sont résumés en une dizaine de pages. Ils donnent un excellent aperçu des orientations qui ont servi à établir le budget. Toutefois, la première page des **Faits saillants** est souvent suffisante pour bien comprendre les grandes orientations. L'extrait 1 montre le type d'informations qu'on y retrouve.

Extrait 1 : Faits saillants du Budget 2017-2018

FAITS SAILLANTS

Grâce à la bonne gestion de l'économie et des finances publiques, l'équilibre budgétaire est en voie d'être atteint pour une deuxième année consécutive, et l'économie du Québec s'est accélérée.

Le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire en 2017-2018 et pour les années suivantes. De plus, il présente des initiatives additionnelles, au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

En particulier, le Plan économique du Québec prévoit :

- le maintien de l'équilibre budgétaire;
- des investissements additionnels pour :
 - favoriser la réussite éducative dès la petite enfance et tout au long de la vie,
 - améliorer l'accès à des services de santé de qualité,
 - appuyer le développement économique de toutes les régions,
 - améliorer le niveau de vie des Québécois.
- le maintien des investissements publics en infrastructures à des niveaux élevés;
- la poursuite de la réduction de la dette par le versement des revenus dédiés au Fonds des générations.

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, p. 3.

À la lecture de cet exemple des **Faits saillants**, on comprend que le cadre financier du gouvernement devra montrer un solde budgétaire nul au cours des prochaines années. Les investissements publics en infrastructures demeureront élevés. Le gouvernement consacrera également des sommes additionnelles au domaine suivant : l'éducation, la santé, le développement économique régional et l'amélioration du niveau de vie des Québécois. Par conséquent, on peut d'ores et déjà entrevoir des mesures budgétaires ou fiscales qui toucheront ces grandes orientations.

2.2 Cadre financier

Les grandes orientations économiques et budgétaires maintenant connues, elles devraient se refléter sur le cadre financier du gouvernement. Tout comme lors d'une analyse des états financiers et des perspectives d'une entreprise, il est important d'avoir un aperçu de l'évolution des revenus du gouvernement, de ses dépenses et du résultat net (surplus ou déficit). Depuis quelques années, le gouvernement du Québec a pris l'habitude de présenter ses projections sur un horizon temporel de cinq ans, comme recommandé par plusieurs intervenants des milieux financier et économique. On devrait donc retrouver un tableau résumant le cadre financier quinquennal dans une sous-section bien identifiée de la table des matières de la section du budget traitant des **Orientations économiques et budgétaires du gouvernement**. Lors du Budget 2017-2018, le cadre financier consolidé de 2016-2017 à 2021-2022 se présentait comme suit :

Extrait 2 : Cadre financier consolidé 2016-2017 à 2021-2022

Cadre financier consolidé de 2016-2017 à 2021-2022 (en millions de dollars)						
	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	29 686	30 569	31 868	33 066	34 288	35 657
Cotisations pour les services de santé	6 022	6 036	6 143	6 305	6 452	6 654
Impôts des sociétés	6 890	7 227	7 484	7 690	7 898	8 064
Impôt foncier scolaire	2 164	2 257	2 327	2 385	2 452	2 528
Taxes à la consommation	19 188	19 681	20 077	20 431	20 927	21 376
Droits et permis	3 328	3 710	3 822	3 973	3 905	3 665
Revenus divers	9 937	10 319	10 881	11 258	11 819	12 254
Entreprises du gouvernement	4 753	4 480	4 402	4 582	4 711	4 844
Revenus autonomes	81 968	84 279	87 004	89 690	92 452	95 042
Variation en %	0,9	2,8	3,2	3,1	3,1	2,8
Transferts fédéraux	20 498	22 029	22 221	22 553	23 156	24 235
Variation en %	8,4	7,5	0,9	1,5	2,7	4,7
Total des revenus consolidés	102 466	106 308	109 225	112 243	115 608	119 277
Variation en %	2,3	3,7	2,7	2,8	3,0	3,2
Dépenses consolidées						
Santé et services sociaux	-38 556	-40 223	-41 670	-42 843	—	—
Éducation et culture	-21 707	-22 662	-23 433	-24 089	—	—
Économie et environnement	-12 698	-12 965	-13 352	-13 681	—	—
Soutien aux personnes et aux familles	-9 915	-9 935	-10 130	-10 265	—	—
Gouvernement et justice	-7 511	-8 067	-7 948	-8 039	—	—
Dépenses de missions	-90 387	-93 852	-96 533	-98 917	-101 133	-103 554
Variation en %	4,5	3,8	2,9	2,5	2,2	2,4
Service de la dette	-9 887	-9 868	-9 758	-10 010	-10 448	-10 834
Variation en %	-3,2	1,9	-1,1	2,6	4,4	3,7
Total des dépenses consolidées	-100 074	-103 720	-106 291	-108 927	-111 581	-114 388
Variation en %	3,7	3,6	2,5	2,5	2,4	2,5
Provision pour éventualités	-100	-100	-100	-100	-400	-900
SURPLUS	2 292	2 488	2 834	3 216	3 627	3 989
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 042	-2 488	-2 834	-3 216	-3 627	-3 989
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	250	—	—	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, Tableau A.4, p. A.13.

On remarque à l'extrait 2 que le solde budgétaire selon la [Loi sur l'équilibre budgétaire](#)¹ est nul pour la période 2017-2018 à 2021-2022, comme mentionné dans les orientations. On remarque également que la croissance des revenus autonomes est relativement stable sur la période de projection alors que les revenus de transferts augmentent nettement moins rapidement. Par conséquent, la croissance des revenus consolidés sera plus faible au cours des prochaines années qu'au cours des deux

¹ Dans le texte, les mots soulignés se retrouvent au lexique.

premiers exercices présentés. La hausse des dépenses sera également stable autour de 2,5 %, légèrement inférieure à celle des revenus, ce qui fera croître les surplus (avant les versements au Fonds des générations).

En ce qui concerne le service de la dette, sa croissance aura tendance à s'accélérer à partir de 2019-2020, conséquence de la hausse attendue des taux d'intérêt. Il est aussi intéressant de constater que le gouvernement maintient une provision pour éventualités tout au long de la période de projection, ce qui démontre une certaine prudence. Finalement, la hausse du surplus indique que les sommes dédiées au [Fonds des générations](#) augmenteront rapidement sur la période de projection. Globalement, les finances publiques semblent sous contrôle et la situation financière du gouvernement tend à s'améliorer.

Le gouvernement a trois principales sources de revenus, qui dépendent entre autres de la santé de l'économie en général, soit les revenus autonomes, les revenus des sociétés d'État et les transferts fédéraux.

- **Revenus autonomes** : Le gouvernement exerce un certain contrôle sur ses revenus autonomes, car il peut modifier les paramètres des impôts et taxes.
- **Revenus tirés des sociétés d'État** : Le gouvernement peut imposer à ses sociétés d'État des cibles de versement de dividendes. Les trois sociétés d'État principales sont Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec (SAQ). Les revenus que tire le gouvernement du Québec de ces entreprises dépendent pour beaucoup de la santé de l'économie en général, et des facteurs climatiques dans le cas d'Hydro-Québec, ou encore des habitudes de consommation dans le cas de Loto-Québec et de la SAQ.
- **Transferts fédéraux** : Les revenus du gouvernement provenant des transferts fédéraux sont largement hors de son contrôle. Les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral sont le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la péréquation. Les paramètres de ces programmes sont établis par le gouvernement fédéral, parfois après négociation avec les provinces canadiennes. En dehors de ces périodes de négociation, même si les paramètres sont déterminés, le gouvernement du Québec n'exerce pas de contrôle sur le niveau de ces transferts.

Les projections financières du gouvernement étant maintenant connues. Il est important de comparer les résultats préliminaires de ses opérations aux prévisions présentées lors du précédent budget. Le gouvernement présente généralement le résultat de cet exercice au début de la section du budget intitulée **Le cadre financier détaillé du gouvernement**, dans la sous-section **L'évolution du solde budgétaire**. Même s'il est possible d'obtenir des informations plus détaillées à l'intérieur de cette section, l'extrait 3 de la page suivante présente un aperçu des sources d'écart entre les résultats préliminaires et les prévisions du précédent budget.

Globalement, l'extrait 3 montre qu'il y a eu un écart négatif de 100 M\$ pour les revenus consolidés du gouvernement. Il s'explique par 418 M\$ de moins de revenus autonomes qu'anticipés, mais en partie contrebalancés par l'augmentation de 318 M\$ des transferts fédéraux. Du côté des dépenses, la hausse des dépenses de mission de 667 M\$ a été plus que compensée par la diminution du service de la dette de 731 M\$. Une partie de ces écarts s'explique par des différences entre les résultats et les prévisions sur les indicateurs économiques présentés lors du budget précédent, comme des taux d'intérêt plus faibles qu'anticipés. Globalement, la situation financière du gouvernement s'est avérée meilleure que prévu lors du budget précédent par un montant de l'ordre de 250 M\$.

Extrait 3 : Révision au cadre financier par rapport au budget précédent

Révisions 2016-2017 du cadre financier depuis le budget 2016-2017 (en millions de dollars)			
	2016-2017		Total
	Révisions liées à l'économie	Autres révisions ⁽¹⁾	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾ – BUDGET 2016-2017			—
Revenus consolidés			
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement			
Fonds général	482	-511	-49
Entités consolidées	-447	175	-272
Entreprises du gouvernement	109	-208	-97
Revenus autonomes	124	-542	-418
Transferts fédéraux	38	280	318
Total des revenus consolidés	162	-262	-100
Dépenses consolidées			
Dépenses de missions			
Dépenses de programmes	—	-58	-58
Entités consolidées	—	-811	-811
Service de la dette	716	15	731
Total des dépenses consolidées	716	-652	64
Provision pour éventualités	—	300	300
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	—	-14	-14
TOTAL	878	-628	250
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾ – BUDGET 2017-2018			250

(1) Sont incluses les actions du Plan économique du Québec.
 (2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, Tableau D.2, p. D.6.

2.3 Situation économique

Le cadre financier présenté par le ministre des Finances repose évidemment sur des hypothèses concernant l'évolution de la situation économique au Québec. Il faut donc s'assurer qu'elles soient réalistes, car la solidité des projections du ministre repose entièrement sur la crédibilité de ses hypothèses. On doit se poser les mêmes questions que lors de l'analyse des états financiers d'une entreprise. Quelles sont les hypothèses derrière les projections financières? Ces hypothèses sont-elles réalistes?

Une section complète du budget est généralement réservée à la description de l'évolution récente de l'environnement économique et financier, tant du point de vue mondial que québécois, et aux perspectives économiques. Les informations présentées sont fort intéressantes, mais elles peuvent s'étaler sur plus de cinquante pages. Dans le contexte du présent guide, dont l'objectif est de se concentrer sur les éléments essentiels dans un laps de temps très court, trois tableaux sont considérés comme essentiels pour avoir un bon aperçu des hypothèses sous-jacentes aux projections financières du gouvernement.

2.3.1 Perspectives économiques du gouvernement et des institutions privées

Le premier tableau permet de voir si les perspectives économiques du gouvernement sont en ligne avec celles des institutions privées. Le gouvernement est-il trop optimiste ou trop pessimiste? L'extrait 4 ci-dessous, qui se trouvait dans la sous-section intitulée **Les perspectives économiques quinquennales** de la section du Budget 2017-2018 traitant de **L'économie du Québec : Évolution récente et perspectives pour 2017 et 2018**, compare les prévisions du ministère des Finances du Québec avec celles de la moyenne du secteur privé pour trois indicateurs d'importance majeure pour l'évolution des revenus et des dépenses du gouvernement.

Extrait 4 : Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2017-2021
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	1,7	1,7	1,8	1,5	1,4	1,2	1,5
Moyenne du secteur privé	1,7	1,7	1,8	1,4	1,3	1,4	1,5
Variation des prix⁽¹⁾							
Ministère des Finances du Québec	1,2	1,5	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Moyenne du secteur privé	1,2	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	3,0	3,3	3,3	3,3	3,1	2,9	3,2
Moyenne du secteur privé	3,0	3,4	3,3	3,2	3,1	3,3	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.
(1) Déflateur du PIB.
Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 6 mars 2017.

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, Tableau C.5, p. C.28.

L'extrait 4 indique que les prévisions du ministère des Finances sont relativement prudentes par rapport à celles du secteur privé. Par exemple, pour la plupart des années, les prévisions sont légèrement inférieures ou égales aux prévisions du secteur privé, et ce, pour chacun des indicateurs. On peut donc tenir pour acquis que le cadre financier se base sur des hypothèses de croissance économique réalistes, mais prudentes.

2.3.2 Évolution des grands agrégats économiques

Le ministre des Finances présente aussi dans son budget un bilan plus détaillé de la situation économique de la dernière année, son état actuel et ses projections pour l'année subséquente. Cette section sert à mettre de l'avant la compréhension des grands courants économiques par le gouvernement. On y retrouve l'évolution des grands agrégats macroéconomiques tels que la production intérieure brute ([PIB](#)) et ses composantes, le [marché du travail](#), et plusieurs autres indicateurs économiques comme l'[évolution des prix](#), le revenu des ménages ou encore les mises en chantier. En général, on retrouve également ce tableau dans la section du budget traitant de **L'économie du Québec : Évolution récente et perspectives**, dans la sous-section **Comparaison avec les prévisions du secteur privé**. L'extrait 5 de la page suivante présente celui qui se trouvait dans le Budget 2017-2018.

Chacune des variables de ce tableau influence la santé de l'économie et ultimement les revenus et dépenses du gouvernement : d'où l'importance d'en prévoir l'évolution. Par exemple, la croissance de l'emploi permettra d'évaluer l'évolution du revenu des ménages qui servira à estimer la variation de l'impôt sur le revenu des particuliers, tout comme la croissance des excédents d'exploitation des entreprises aidera à estimer les impôts sur les sociétés. L'évolution de l'emploi servira également à prévoir les taxes sur la masse salariale, et la consommation des ménages, les recettes des taxes à la consommation. En bref, le tableau des perspectives économiques du Québec sert de base à l'évaluation des recettes et des dépenses du gouvernement.

Dans le cas où votre organisation fait ses propres prévisions économiques et financières, ce tableau permettra de juger si les hypothèses économiques de base ayant servi à l'élaboration du budget sont réalistes, optimistes ou pessimistes par rapport à celles de votre organisation. La réflexion pourra alors être complétée par une analyse de sensibilité des revenus autonomes en fonction des divergences entre le scénario privilégié et celui présenté par le gouvernement.

**Extrait 5 : Perspectives économiques du Québec –
Principales variables**

Perspectives économiques au Québec (variation en pourcentage, sauf indication contraire)			
	2016	2017	2018
Production			
Produit intérieur brut réel	1,7	1,7	1,6
Produit intérieur brut nominal	3,0	3,3	3,3
Produit intérieur brut nominal (en G\$)	392,4	405,4	418,9
Composantes du PIB (en termes réels)			
Demande intérieure finale	1,8	1,6	1,4
– Consommation des ménages	2,4	2,2	1,7
– Dépenses et investissements des gouvernements	1,2	0,6	0,9
– Investissements résidentiels	3,8	-0,7	-1,9
– Investissements non résidentiels des entreprises	-2,3	2,1	3,1
Exportations	0,2	2,2	2,2
Importations	-1,5	2,0	1,8
Marché du travail			
Population (en milliers)	8 326,1	8 391,3	8 455,7
Population de 15 ans et plus (en milliers)	6 887,9	6 931,0	6 973,4
Emplois (en milliers)	4 133,1	4 173,1	4 203,1
Création d'emplois (en milliers)	36,1	40,0	30,0
Taux de chômage (en pourcentage)	7,1	6,6	6,4
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)			
Consommation des ménages	3,2	3,5	3,2
– Excluant essence	3,4	3,2	3,2
– Excluant aliments et loyers	3,2	3,7	3,1
Mises en chantier (en milliers d'unités)	38,9	36,4	34,0
Investissements résidentiels	5,0	1,3	0,0
Investissements non résidentiels des entreprises	0,2	4,2	4,0
Salaires et traitements	3,6	3,4	3,2
Revenu des ménages	3,6	3,5	3,3
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,1	5,2	5,2
Indice des prix à la consommation	0,7	1,6	1,9
– Excluant aliments et énergie	1,1	1,1	1,7
PIB par habitant (en \$)	47 130	48 309	49 535
Revenu disponible par habitant (en \$)	27 844	28 643	29 345
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.			

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, Tableau C.4, p. C.27.

2.3.3 Sensibilité des revenus aux hypothèses économiques

En général, une courte annexe dans le budget présente une analyse de sensibilité des revenus autonomes aux variables économiques. Ce tableau est très utile pour évaluer l'impact d'une erreur de prévision d'une variable économique sur les revenus autonomes du gouvernement. De manière générale, l'information concernant la sensibilité des revenus autonomes aux variables économiques se retrouve en annexe de la section du budget abordant **Le cadre financier détaillé du gouvernement**. L'extrait 6 de la page suivante montre quelques exemples de la sensibilité des revenus autonomes aux principales variables économiques.

Extrait 6 : Sensibilité des revenus autonomes aux principales variables économiques

Sensibilité des revenus autonomes aux principales variables économiques		
Variable	Prévisions de croissance pour 2017	Impacts pour l'année financière 2017-2018
PIB nominal	3,3 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes de l'ordre de 650 M\$.
- Salaires et traitements	3,4 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 280 M\$.
- Assurance-emploi	0,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 5 M\$.
- Revenus de pensions	5,0 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 40 M\$.
- Excédent d'exploitation net des sociétés	5,2 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus des impôts des sociétés d'environ 30 M\$.
- Consommation des ménages	3,5 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 170 M\$.
- Investissements résidentiels	1,3 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ de près de 20 M\$.

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, Tableau D.28, p. D.52.

L'extrait 6 indique que, si la croissance du PIB nominal pour 2017 est de 3,2 % plutôt que les 3,3 % prévu au budget, les revenus autonomes du gouvernement seront inférieurs de 65 M\$ (soit 650 M\$ x 0,1 [Point de pourcentage](#)). On y apprend aussi que, si la croissance de la consommation des ménages s'établissait à 4,0 % plutôt que les 3,5 % prévu au budget, les revenus de la TVQ seraient probablement supérieurs à la prévision de 85 M\$ (soit 170 M\$ x 0,5 point de pourcentage). Cette information complémentaire est donc très pertinente si l'analyste est en désaccord avec les prévisions du gouvernement et qu'il veut connaître l'impact sur les revenus autonomes du gouvernement d'utiliser ses propres hypothèses.

2.4 Dépenses de l'État

Il est important de savoir que le budget du gouvernement ne détaille pas les budgets pour chacun des ministères. Toutefois, depuis quelques années, on trouve une présentation par portefeuille qui indique les budgets des ministères². Mais, il y a en général une orientation plus globale de croissance des dépenses, avec un niveau de détail relatif selon les grandes missions de l'État.

Les dépenses gouvernementales sont ventilées, dans les Comptes publics, en cinq grandes missions :

- Santé et services sociaux
- Éducation et culture
- Économie et environnement

² Par exemple, à la page D.28 du budget 2017-2018, la colonne « fonds général » correspond aux budgets des ministères.

- Soutien aux personnes et aux familles
- Gouverne et justice

Ainsi, dans le budget, on présente principalement l'évolution prévue des dépenses de ces missions (extrait 7). On retrouve notamment cette information au début du budget, dans la sous-section **Le cadre financier quinquennal du gouvernement des Orientations économiques et budgétaires du gouvernement** et aussi avec plus de détails dans la section du **Le cadre financier détaillé du gouvernement**.

Extrait 7 : Dépenses consolidées par mission du gouvernement du Québec

Dépenses de missions ⁽¹⁾ (en millions de dollars)			
	2016-2017	2017-2018	Variation en %
Santé et services sociaux	38 556	40 223	4,3
Éducation et culture	21 707	22 662	4,0 ⁽²⁾
Économie et environnement	12 698	12 965	2,1
Soutien aux personnes et aux familles	9 915	9 935	1,0 ⁽²⁾
Gouverne et justice	7 511	8 067	7,4
TOTAL	90 387	93 852	3,8

(1) Dépenses consolidées excluant le service de la dette.
 (2) Afin d'évaluer la croissance de 2017-2018 en prenant des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses de 2016-2017 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués à la mission Soutien aux personnes et aux familles (75 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2016-2017 de la mission Éducation et culture.

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, Tableau A.5, p. A.14.

L'information relative aux sommes allouées aux différents ministères et organismes de l'État québécois est présentée en détail dans le Budget des dépenses. Ce document, qui fait l'objet d'une approbation parlementaire distincte, détaille les crédits budgétaires alloués à chaque ministère ou organisme, en les divisant à la fois entre les différentes missions et programmes de cette organisation, mais également entre les différents types de ressources qu'ils serviront à financer.

2.5 Dette

Le montant des revenus, des dépenses et du solde budgétaire sont des données couvrant une période d'un an. Lorsque le solde budgétaire est négatif, il s'agit d'un déficit, et le gouvernement doit emprunter pour financer ses dépenses. Ces déficits viennent donc s'ajouter à la dette publique. Toutefois, d'autres éléments comme les investissements en immobilisations ou en infrastructures peuvent aussi affecter la dette publique.

La dette, quant à elle, représente un stock qui gagne ou perd en taille selon les emprunts ou les remboursements faits en cours d'année. Elle inclut les emprunts faits par le gouvernement, mais également ses obligations envers ses employés, notamment pour les régimes de retraite.

De manière générale, le gouvernement utilise trois concepts de dette : la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits accumulés. Elles se définissent de la façon suivante³ :

- **Dette brute** : Somme de la dette émise sur les marchés financiers et du passif net au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.
- **Dette nette** : Passifs du gouvernement du Québec moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes. La dette nette est obtenue en soustrayant de la dette brute les actifs financiers du gouvernement, nets des autres éléments de passif.
- **Dette représentant les déficits cumulés** : Différence entre les passifs du gouvernement du Québec et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Elle s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passif, ainsi que les actifs non financiers.

L'extrait 8 illustre la relation qui existe entre ces trois concepts de dette du gouvernement.

Extrait 8 : Relation entre les trois concepts de dette du gouvernement du Québec

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars (en millions de dollars)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DETTE BRUTE⁽¹⁾	203 347	206 953	210 824	213 261	214 966	215 711	216 193
En % du PIB	53,4	52,7	52,0	50,9	49,7	48,4	47,1
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	-18 322	-21 739	-24 321	-26 269	-28 031	-30 116	-32 453
DETTE NETTE	185 025	185 214	186 503	186 992	186 935	185 595	183 740
En % du PIB	48,6	47,2	46,0	44,6	43,2	41,6	40,0
Moins : Actifs non financiers	-67 095	-69 576	-73 353	-76 676	-79 835	-82 122	-84 256
Plus : Réserve de stabilisation	2 191	2 441	2 441	2 441	2 441	2 441	2 441
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS⁽²⁾	120 121	118 079	115 591	112 757	109 541	105 914	101 925
En % du PIB	31,5	30,1	28,5	26,9	25,3	23,7	22,2

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.
 (2) Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, Tableau E.1, p. E.3.

Le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs de réduction de la dette qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Pour l'année financière 2025-2026 :

³ Les définitions ont été tirées du *Budget 2017-2018, Plan économique*, pages E.4, E.11 et E.12.

- la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB;
- la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Pour mieux comprendre l'évolution de la dette, le gouvernement présente un tableau montrant les facteurs qui affectent le niveau de la dette brute. L'extrait 9 se retrouve généralement dans la sous-section traitant de **La dette brute**, à l'intérieur de la section du budget traitant de **La dette du gouvernement du Québec**.

Extrait 9 : Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du Québec (en millions de dollars)										
Dettes au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire ⁽¹⁾	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux	Immobilisations nettes ⁽²⁾	Autres facteurs ⁽³⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dettes à la fin de l'exercice	En % du PIB	
2000-2001	116 761	-427	1 701	841	578	1 108	3 801	120 562	52,4	
2001-2002	120 562	-22	1 248	934	1 199	-9	3 350	123 912	51,9	
2002-2003	123 912	728	1 921	631	1 706	237	5 223	129 135	51,7	
2003-2004	129 135	358	1 367	560	1 186	625	4 096	133 231	51,4	
2004-2005	133 231	664	1 303	1 486	1 006	-796	3 663	136 894	50,4	
2005-2006	136 894	-37	1 488	1 013	1 179	-809	2 834	139 728	49,9	
2006-2007	139 728	-109	2 213	1 002	1 177	1 078	-584	4 777	144 505	49,7
2007-2008	144 505	—	2 658	487	1 457	767	-649	4 720	149 225	48,8
2008-2009	149 225	—	966	622	2 448	-28	-719	3 289	152 514	48,5
Avec réseaux consolidés ligne par ligne⁽⁴⁾										
2009-2010	157 630	3 174	1 746	—	4 226	-2 733	-725	5 688	163 318	51,9
2010-2011	163 318	3 150	2 507	—	4 923	298	-760	10 118	173 436	52,9
2011-2012	173 436	2 628	1 861	—	5 071	1 228	-840	9 948	183 384	53,2
2012-2013	183 384	3 476 ⁽⁵⁾	659	—	4 863	445	-961	8 482	191 866	54,2
2013-2014	191 866	2 824	1 349	—	3 977	-788	-1 421	5 941	197 807	54,3
2014-2015	197 807	1 143 ⁽⁶⁾	2 146	—	2 980	1 160	-1 279	6 150	203 957	54,9
2015-2016	203 957	-2 191	808	—	2 695	-338	-1 584	-610	203 347	53,4
2016-2017	203 347	-250	2 970	—	2 481	447	-2 042	3 606	206 953	52,7
2017-2018	206 953	—	2 047	—	3 777	535	-2 488	3 871	210 824	52,0
2018-2019	210 824	—	1 989	—	3 323	-41	-2 834	2 437	213 261	50,9
2019-2020	213 261	—	1 811	—	3 159	-49	-3 216	1 705	214 966	49,7
2020-2021	214 966	—	1 818	—	2 287	267	-3 627	745	215 711	48,4
2021-2022	215 711	—	1 840	—	2 134	497	-3 989	482	216 193	47,1

(1) Pour les années 2006-2007 à 2009-2010, le solde budgétaire présenté est celui après la réserve de stabilisation.
 (2) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.
 (3) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les « comptes à recevoir » (comptes débiteurs) et les « comptes à payer » (comptes créditeurs).
 (4) La consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a eu pour effet d'augmenter la dette brute de 5 116 M\$ au 31 mars 2009. Ce montant représente la dette des réseaux contractée en leur nom propre, qui n'était pas incluse dans la dette du gouvernement auparavant. Les données antérieures à 2009-2010 n'ont pu être redressées et ne sont donc pas comparables.
 (5) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées consecutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.
 (6) Solde budgétaire excluant l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, Tableau E.3, p. E.11.

L'extrait 9 montre que la croissance future de la dette brute viendra principalement des immobilisations nettes du gouvernement, notamment des investissements en infrastructures. Comme le gouvernement prévoit atteindre l'équilibre budgétaire au cours des prochaines années, la dette brute ne sera pas influencée par des déficits dans les opérations courantes.

Les placements, prêts et avances seront aussi une source importante de croissance de la dette brute. Par exemple, l'investissement de 1,3 G\$ réalisé au cours de l'exercice 2016-2017 dans le programme C Series de Bombardier se retrouve dans ce poste, car le gouvernement a emprunté pour obtenir les fonds nécessaires. Par ailleurs, il faut bien comprendre que cet investissement ne touche que la dette brute, car il y a un actif financier qui est comptabilisé. Par conséquent, la dette nette et la dette représentant les déficits cumulés ne sont pas influencées par cette transaction. Quant aux sommes déposées dans le Fonds des générations, elles constituent un actif financier qui vient

réduire la dette brute. Le gouvernement a l'obligation de verser une part de ses revenus au Fonds des générations. Il s'agit essentiellement d'une épargne gouvernementale visant le remboursement futur de la dette.

Finalement, la dette du secteur public pris dans un sens beaucoup plus large se définit comme étant la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Elle a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux. Le budget incorpore généralement un tableau montrant l'évolution de ses composantes. L'évolution de la dette du secteur public est généralement présentée dans un encadré de la sous-section de **La dette** dans la section du budget intitulée **La dette du gouvernement du Québec**.

Extrait 10 : Composition et évolution de la dette du secteur public au Québec au 31 mars

Dette du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)					
	2013	2014	2015	2016	2017
Dette brute du gouvernement	191 866	197 807	203 957	203 347	206 953
Hydro-Québec	39 631	40 361	41 662	43 843	43 585
Municipalités ⁽¹⁾	21 820	22 622	23 305	23 846	24 055
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes ⁽²⁾	1 739	1 610	1 624	1 608	1 608
Autres entreprises du gouvernement ⁽³⁾	1 479	433	383	308	—
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	256 535	262 833	270 931	272 952	276 201
<i>En % du PIB</i>	<i>72,5</i>	<i>72,1</i>	<i>73,0</i>	<i>71,7</i>	<i>70,4</i>

(1) Les montants correspondent à la dette à long terme contractée par les municipalités en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (3 409 M\$ au 31 mars 2017).
 (2) Les montants correspondent à la dette contractée, en leur nom propre, par les universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (662 M\$ au 31 mars 2017).
 (3) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement servant à financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable. À compter de 2017, cette dette est incluse dans la dette brute (258 M\$ au 31 mars 2017).

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, p. E.20.

2.6 Nouvelles initiatives fiscales et budgétaires

Les informations précédentes ont permis d'avoir une idée globale de l'évolution des finances publiques au Québec. La table est mise maintenant pour analyser plus en détail les nouvelles mesures mises en place par le gouvernement. Le budget sert évidemment à présenter les nouvelles politiques que le gouvernement désire adopter en lien avec ses orientations économiques et budgétaires. Il est le véhicule tout désigné pour annoncer des changements à la fiscalité, l'ajout de nouveaux services ou initiatives qui entraîneront de nouvelles dépenses, des changements aux mesures existantes ou de nouveaux investissements en infrastructures.

Pour agir sur ces revenus fiscaux, le gouvernement peut décider de modifier des taux, des seuils de revenus ou encore ajouter de nouveaux impôts. Il peut aussi mettre en place des déductions ou des crédits d'impôt pour orienter les choix ou influencer les décisions des contribuables. Dans ce cas, il s'agit de mesures fiscales appelées des dépenses fiscales. Ces mesures, qui tentent notamment d'influencer les contribuables à faire des choix jugés socialement désirables tout en leur permettant de bénéficier d'un fardeau fiscal réduit, ont comme effet de diminuer les revenus du gouvernement.

Les renseignements additionnels sur le budget exposent en détail chacune des modifications à la fiscalité. L'extrait 11 recense les modifications présentées dans le Budget 2017-2018. Elles sont tirées de la **Table des matières** de la section A sur **Les renseignements additionnels sur les mesures fiscales** du document sur les **Renseignements additionnels 2017-2018**.

Extrait 11 : Liste des modifications fiscales, Budget 2017-2018

<p>Mesures relatives aux particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abolition dès 2016 de la contribution santé pour les contribuables à faible ou à moyen revenu - Baisse générale d'impôt et simplification du calcul des crédits d'impôt personnels - Prolongation jusqu'au 31 mars 2018 de la période d'admissibilité au crédit d'impôt RénoVert - Instauration d'un crédit d'impôt remboursable temporaire pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles - Reconnaissance accrue des besoins particuliers des habitants de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
<p>Mesures relatives aux entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajustement au recentrage de la DPE – Remplacement du critère portant sur les heures travaillées - Hausse du taux de la déduction additionnelle pour les frais de transport de certaines PME manufacturières éloignées - Instauration d'une déduction additionnelle pour les frais de transport de l'ensemble des PME situées dans la zone éloignée particulière - Bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement - Instauration d'une déduction additionnelle pour amortissement de 35 % - Majoration des bonifications relatives au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise - Modification au crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique - Retrait d'une condition d'application au crédit d'impôt remboursable pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec - Allègement au crédit d'impôt remboursable pour les sociétés spécialisées dans la production de titres multimédias - Reconduction et bonification des crédits d'impôt remboursables visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers - Élargissement du crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol au Québec - Reconnaissance accrue des investissements majeurs de Fondation dans des entreprises d'économie sociale - Augmentation des investissements admissibles de Capital régional et coopératif Desjardins dans la Société en commandite Essor et Coopération
<p>Autres mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prolongation de la taxe compensatoire des institutions financières et maintien des taux pour une période supplémentaire de cinq ans - Mise en place d'une allocation pour consultation auprès des collectivités dans la Loi sur l'impôt minier - Utilisation de la désignation territoriale du Plan Nord dans les diverses mesures fiscales propres au secteur minier

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Renseignements additionnels 2017-2018*, p. A1 à A.3.



Le gouvernement peut également modifier ses dépenses en changeant ses programmes existants, par l'ajout de nouveaux ou en changeant la façon dont il utilise ses ressources. Les fonctionnaires du ministère des Finances, mais également du Secrétariat du Conseil du trésor et des ministères sectoriels, travaillent à établir et à évaluer les coûts des programmes existants du gouvernement. À partir de ces estimations, le ministre peut décider d'investir plus d'argent dans un programme existant afin d'en augmenter la portée, la générosité ou l'ampleur, ce qui entraînera des coûts supplémentaires pour l'État. Il peut également décider de faire l'inverse afin de dégager des économies.

Les principales mesures fiscales et budgétaires annoncées par le gouvernement sont en général résumées dans la section des **Orientations économiques et budgétaires du gouvernement**. Cependant, pour une description détaillée des mesures, il faut se référer à la section du budget intitulée **Plan économique du Québec**. Pour chacune des mesures, les éléments suivants sont habituellement présentés :

- Objectif
- Coût ou avantage financier
- Grandes lignes des paramètres

Des explications plus détaillées sur le fonctionnement des mesures fiscales se trouvent aussi dans le document Renseignements additionnels. Cependant, un résumé concis, mais complet, de toutes les mesures et leur impact financier est généralement présenté en annexe du **Plan économique du Québec**. L'extrait 12 de la page suivante illustre les informations qu'on peut retrouver à cette annexe⁴.

Ce tableau a l'avantage de permettre d'identifier les mesures les plus coûteuses qui seront mises en place et l'impact financier réparti sur une période de cinq ans. Parfois, le plus gros de l'impact financier d'une mesure ne se fait pas sentir durant l'exercice qui vient, mais beaucoup plus tard. Cela permet au gouvernement d'annoncer des mesures qui ont peu d'impact financier à court terme. Par exemple, dans le Budget 2017-2018, une des mesures annoncées était d'investir immédiatement pour lutter contre la pauvreté. Le coût de cette mesure représentait une dépense de 233 M\$ sur cinq ans, mais l'impact financier sur la première année budgétaire du Plan économique n'était que de 5,1 M\$.

⁴ L'extrait 12 ne reproduit l'impact financier que d'une partie des mesures du *Budget 2017-2018*, car il est présenté uniquement à titre d'exemple.

Extrait 12 : Impact financier des mesures du
Budget 2016-2017

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec de mars 2017 (en millions de dollars)								
	2016-2017 ⁽¹⁾	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total ⁽²⁾	Page de réf.
Améliorer encore plus le niveau de vie des Québécois								
Réduction du fardeau fiscal des particuliers								
- Baisse d'impôt générale à compter de 2017	—	-294,8	-289,3	-268,8	-274,2	-279,6	-1 406,7	B.20
- Remboursement de la contribution santé payée en 2016	-440,5	-32,3	—	—	—	—	-472,8	B.24
- Abolition complète de la contribution santé dès 2017	-53,3	-178,7	-20,6	—	—	—	-252,6	B.24
Sous-total	-493,8	-505,8	-309,9	-268,8	-274,2	-279,6	-2 132,1	
- Prolongation de RênoVert jusqu'au 31 mars 2018	—	-125,5	-41,8	—	—	—	-167,3	B.34
Sous-total	-493,8	-631,3	-351,7	-268,8	-274,2	-279,6	-2 299,4	
Soutenir les personnes et les collectivités								
- Investir immédiatement pour lutter contre la pauvreté	—	-5,1	-18,1	-14,4	-80,2	-114,9	-232,7	B.46
- Aide additionnelle pour le milieu autochtone	—	-8,2	-19,2	-29,5	-37,5	-39,7	-134,1	B.57
- Pour un meilleur accès à la justice et à l'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels	—	-8,1	-12,8	-12,5	-11,2	-11,2	-53,8	B.59
- Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes	-2,1	-4,0	-6,0	-7,0	-8,0	—	-27,1	B.60
- Accompagner les personnes âgées	-10,8	-2,0	-2,0	-3,0	-4,0	-4,0	-25,8	B.63
- Des infrastructures éducatives et sportives de qualité	—	-1,0	-1,8	-4,6	-5,7	-5,5	-18,6	B.70
- Foroes AVENIR : Reconnaître et promouvoir l'engagement étudiant	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5	B.71
- Autres mesures	-0,4	-3,1	-2,4	-3,1	-3,0	-2,9	-14,9	
Sous-total	-20,8	-29,5	-62,3	-74,1	-149,6	-178,2	-514,5	
Sous-total - Améliorer encore plus le niveau de vie des Québécois	-514,6	-660,8	-414,0	-342,9	-423,8	-457,8	-2 813,9	

Source : Gouvernement du Québec (2017), *Budget 2017-2018, Le Plan économique du Québec*, Tableau B.118, p. B.331.

LEXIQUE

Dépense fiscale

Les mesures du régime fiscal qui ont pour but d'accorder des allègements fiscaux à des groupes déterminés de particuliers ou d'entreprises ou à l'égard de certaines activités sont appelées « dépenses fiscales ». Elles ont notamment pour effet de réduire ou de différer les impôts et taxes autrement payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes, comme celles de revenus non assujettis à l'impôt, d'exemptions de taxe, de remboursements de taxe, de déductions dans le calcul du revenu imposable, de crédits d'impôt ou de reports d'impôt. L'évaluation en argent d'une telle mesure montre à combien de recettes fiscales le gouvernement renonce à cause de la mesure.

Le Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs est un exemple de dépense fiscale. Il offre une réduction du montant d'impôt à payer si un contribuable a acheté des actions du Fonds de solidarité FTQ ou de Fondation au cours de l'année. Ces deux fonds, cogérés par le gouvernement et les grands syndicats québécois, visent le soutien de l'activité économique et de l'emploi au Québec, un objectif du gouvernement qui offre donc un incitatif financier aux épargnants qui décident de financer ces institutions.

Indicateurs du marché du travail

Il y a plusieurs indicateurs du marché du travail. La population analysée au sein du marché du travail est la population dite « en âge de travailler », qui est généralement définie au Canada comme la population âgée de 15 ans et plus. Cette population est divisée en deux parties, la population active et la population inactive. La population active est composée de ceux et celles qui sont en emploi et de ceux et celles qui sont au chômage. On considère comme chômeurs les personnes en recherche active d'emploi qui ne sont pas aux études. Ensuite, la population inactive est composée des gens de 15 ans et plus qui ne sont pas en emploi et qui ne recherchent pas d'emploi. On calcule, à partir de ces données, trois principaux indicateurs : le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'activité. Le taux de chômage est le ratio du nombre de personnes à la recherche d'un emploi sur le nombre de personnes actives. Le taux d'emploi représente quant à lui la proportion des personnes de plus de 15 ans qui occupent un emploi. Enfin, le taux d'activité mesure la proportion des citoyens âgés de 15 ans et plus qui sont disponibles pour le travail (donc en emploi ou au chômage).

Indice des prix à la consommation

L'évolution des prix à la consommation, ou l'inflation, est mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC). Cet indicateur mesure l'évolution du prix d'un panier de consommation typique pour une période donnée. On donne arbitrairement la valeur 100 à cet indice pour une année de référence et on mesure ensuite la variation par rapport à cette année de référence pour évaluer la progression des prix.

Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

Adoptée en 2006 et amendée en 2010, elle a pour but ultime de réduire la dette en terme relatif afin de diminuer le transfert intergénérationnel du fardeau de la dette. L'article 1 de la Loi indique que, pour l'année 2025-2026, la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB du Québec tandis que la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB. Afin d'atteindre l'objectif de la loi, le gouvernement a constitué un fonds qui servira, à terme, à rembourser la dette. La Loi stipule les sources de revenus qui y sont dédiées. Le budget traite du Fonds des générations dans la section sur la dette et il y a toujours une section qui fait rapport sur l'application de cette loi. Cette dernière se retrouve soit dans le Plan budgétaire, soit dans les Renseignements additionnels.

Loi sur l'équilibre budgétaire

Adoptée en 1996 (amendée par la suite), elle prévoit que le gouvernement doit maintenir l'équilibre budgétaire tout en permettant certaines flexibilités. Elle oblige le gouvernement à équilibrer ses revenus et ses dépenses et à afficher un solde budgétaire nul, c'est-à-dire à maintenir son déficit à zéro. Elle stipule qu'un déficit de moins de 1 milliard de dollars doit être compensé par un surplus équivalent lors de l'exercice financier suivant. Si le déficit est d'une plus grande ampleur, le gouvernement doit présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire sur cinq ans et doit faire rapport sur l'avancement de ce plan chaque année. Le rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire se retrouve soit dans le Plan budgétaire, soit dans les Renseignements additionnels.

Point de pourcentage

Un point de pourcentage est l'unité de différence de deux pourcentages. Par exemple, une variable qui est passée de 30 % à 40 % a varié de 10 points de pourcentage (et non de 10 %). Ainsi, la variation de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal évoqué dans l'extrait 6 signifie qu'il serait de 2,2 % ou de 4,2 % au lieu de 3,2 %.

PIB (réel ou nominal)

Le PIB mesure la valeur de l'ensemble de la production nationale, pour une période donnée, de laquelle est soustraite la valeur des biens et services importés. La valeur de cette production correspond au produit des quantités produites et des prix de vente de tous les produits et services. Toutefois, seule la croissance des quantités de biens et de services produits constitue un progrès matériel. Le PIB peut augmenter uniquement à cause de la croissance des prix, sans que cela corresponde à une augmentation du niveau de vie. Pour différencier la progression des quantités produites et la progression du prix des produits et services produits, les gouvernements développent des indices de la croissance annuelle des prix. Ils permettent alors de passer du PIB nominal, simple produit des prix et des quantités pour une année, au PIB réel, mesurant uniquement la progression des quantités produites, c'est-à-dire en maintenant les prix constants.

Taux de change

Un taux de change est le prix relatif d'une devise par rapport à une autre. Le taux de change le plus suivi au Québec est celui qui lie le dollar canadien et le dollar américain, puisqu'il s'agit du principal partenaire commercial du Canada. Le taux de change est influencé par la demande et l'offre d'une monnaie. Ainsi, si les biens canadiens sont en forte demande, le prix du dollar canadien, donc le taux de change, aura tendance à augmenter à cause de sa relative rareté.